



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE TRAVAIL EMPLOI FORMATION

FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

Tour Mirabeau - Pièce 5129 - 39/43 Quai A. Citroën 75739 PARIS Cedex 15

☎ 01 44 38 35 13 et 01 44 37 00 30 - Mel : syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr - Web : www.snutefifsu.org

CONTROLEURS DU TRAVAIL : TOUS EN GREVE LE 6 MAI 2010 ! TOUS A PARIS CE JOUR LA !

L'ensemble des organisations syndicales se sont enfin mises d'accord pour appeler à la grève et à la mobilisation le jeudi 6 mai 2010. Même l'UNSA et FO qui ont refusé de signer l'appel intersyndical ont décidé de se rallier à la mobilisation du 6 mai.

Que dit cet appel ? que les organisations signataires exigent l'ouverture de négociation pour :

- le maintien du corps spécifique des contrôleurs du travail,
- leur sortie du Nouvel Espace Statutaire rejeté par la très grande majorité des fédérations de fonctionnaire,
- une véritable revalorisation de leur statut.

Dans un tract de 4 pages adressé aux agents fin avril, l'UNSA et FO écrivent : « *Quelles ont été les propositions des OS, notamment CFDT, CGT, SNU, qui se sont rendues à ces bilatérales [celles avec le Cabinet de DARCOS en janvier 2010], concernant les revendications spécifiques des CT ? Un saupoudrage, un « bricolage indiciaire », un hypothétique grade fonctionnel....De fait, leur dilution et leur disparition !* »

C'est évidemment une désinformation grossière. Nous rappelons que c'est dès son Congrès de Marseille en 2007 que la FSU demandait le passage en A type de la plupart des agents classés en CII. Le SNU TEF FSU a fait sienne cette revendication pour les contrôleurs du travail à la suite d'un référendum interne à notre organisation qui s'est déroulé en mars 2009. Depuis nous avons largement communiqué notre position auprès des agents du Ministère et auprès de l'Administration dont le Cabinet DARCOS qui nous a reçus le 28 janvier dernier.

Mais laissons de côté cette basse accusation, vraisemblablement à visée électoraliste. L'important c'est que l'UNSA et FO appellent également à la grève, au rassemblement à la Bourse du Travail et à la manifestation du 6 Mai

Nous pensons d'ailleurs que la question du passage en catégorie A type du Corps des contrôleurs du Travail, telle qu'elle est posée par certaines OS qui n'en font pas leur revendication, représente à certains égards un faux débat. De fait, le gouvernement a pris la décision de regrouper l'ensemble des catégories B de la Fonction Publique dans une seule grille dite Nouvel Espace Statutaire. Nous avons dit combien cette décision n'était pas acceptable. Il ne s'agit pas pour nous de déclassement symbolique mais **d'un véritable marché de dupes** et pas seulement pour les contrôleurs du Travail mais pour l'ensemble des catégories B de la Fonction Publique. Ce décret n'a d'ailleurs été approuvé, paradoxalement, que par l'union des fonctionnaires de l'UNSA.

Pour les contrôleurs du travail nous pensons que la revendication, portée par l'ensemble des organisations syndicales, qu'ils ne soient pas classés dans le nouvel espace indiciaire des catégories B de la fonction publique **induit de fait** qu'on demande leur reclassement en catégorie A.

Nous ne voyons pas pourquoi les contrôleurs du travail, au regard de la place réelle qu'ils occupent dans les divers services du Ministère ne pourraient pas prétendre à la même carrière que celle des professeurs des écoles par exemple, qui ont obtenu de haute lutte d'être reclassés en catégorie A type,

Lors du CTPM du 29 avril, le DAGEMO a rappelé que le Ministre refusait le reclassement en catégorie A des contrôleurs du Travail, que le NES constituerait une bonne revalorisation pour les contrôleurs du travail et que la porte du DAGEMO était toujours ouverte pour ouvrir les discussions avec les OS sur la grille de reclassement des CT dans le NES. Il a aussi affirmé que le décret du 11 novembre 2009 ne s'appliquerait aux contrôleurs du travail que le jour de la parution du décret de reclassement de ces derniers dans le NES, sans effet rétroactif. C'est donc à un véritable chantage que Luc ALLAIRE s'est livré au CTPM du 29 avril. **Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation, qui n'est en rien une réponse juridique mais résulte au demeurant d'un choix politique !** Le décret NES paru le 15 novembre au Journal Officiel ne prévoyant aucune date d'application, les Ministères concernés peuvent décider que la nouvelle grille s'appliquera de manière rétroactive. Ce sont des circulaires propre à la FP qui précisent que les Ministère ont jusqu'au 31 décembre 2011 pour reclasser les corps de leurs agents de catégorie B concernés. ALLAIRE fait du chantage à la montre, c'est indigne !

Lors de ce CTP la DAGEMO voulait également soumettre un projet de décret visant à mettre fin aux inversions de carrière des contrôleurs issues de leur reclassement dans le nouveau corps de contrôleurs CII de septembre 2003. Une sorte d'os à ronger dans l'attente

Mais les expertises que le SNU a pu faire sur ce projet font apparaître que ce texte est loin de résoudre l'ensemble des inversions de carrière (notamment pour les CT classés au 11^{ème} et 12^{ème} échelon et également pour le passage du 2^{ème} au 3^{ème} grade)

IL EST DONC D'UNE IMPORTANCE CRUCIALE POUR LA PARTIE DE BRAS DE FER QUI S'ENGAGE AVEC LE MINISTRE DU TRAVAIL DE REUSSIR LA JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATION UNITAIRE DU 6 MAI 2010-

SOYONS NOMBREUX EN GREVE ET A PARIS LE 6 MAI 2010 !

Paris, le 30 avril 2010